



Oqtf delit mariage étrangers

Par **Mmereouk**, le **20/02/2017 à 17:35**

Bonjour aujourd'hui je m'adresse à vous pour avoir quelque petit conseil autant que algérien en septembre 2016 j'ai conduit une voiture alor que j'ai jamais était titulaire d'un permis de conduire et je me suis fais contrôler par les forces de l'ordre et ils m'ont mis en garde à vue pour 12h alors que j'ai assumer tout j'étais sincère avec eux puis à ma sortir du commissariat il m'ont délivrer un oqtf avec une convocation devant le délégué du procureur au mois de novembre (2mois après)juste pour vous dire j'ai pas fais recours pour l oqtf ni se présenter au délégué du procureur et c'est un truc que je regrette grave jusqu'à à se jour là je me demande de quoi je serai jugé malgré j'ai un casier judiciaire vierge et non connus par les f de l'ordre non plus et se qui me laisse posé trop de questions c que j'ai rien reçu jusqu'à à se jour ou je recois une lettre damende de 330eur. Et dun autre coter j'ai eu un avi de passage de police en me precise un convocation proces verbal suite au convocation d'ordonnance pénal avec datte lieu et heure precise rnDonc sest se qui me laisse poser des question si je vais au commissariat ou pas et pour lamende j vais la payer et du. Coter j vie avec ma copine depuis 1 janvier 2017 donct on fais des preuves de vie commune (edf.eau depuis janvier. Et la je me pose la question si je peux me marrier ou pacser ou concubiner avec mon oqtf et le delit q j'ai commis si j'aurai pas de probleme (les flics ils ont ladresse de mon ancien domicile pas chez ma copine) merci pour votre reponse.

Par **amajuris**, le **20/02/2017 à 20:09**

bonjour,rndes preuves de vie commune depuis le 1° janvier 2017, c'est un peu juste.rnle fait de refuser de vous rendre aux convocations avec le délit que vous avez commis, ne va pas arranger votre situation sachant que vous avez déjà un OQTF exécutoire.rnvoyez un avocat spécialisé en droit des étrangers qui saura vous conseiller.rnsalutations

Par **Mmereouk**, le **21/02/2017** à **00:34**

Merci beaucoup de votre reponse